

Revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels pour tous les professionnels « sociaux éducatifs »

La campagne de mobilisation #UrgenceHandicap a porté ses fruits ! Vendredi 18 février, à l'occasion de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé la revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels pour tous les professionnels « sociaux éducatifs » que cette pétition réclamait. Nous avons donc franchi une étape importante ! Une avancée dans la revalorisation des métiers du social et médico-social !

Néanmoins, nous restons mobilisés car les revalorisations annoncées doivent concerner l'ensemble des professionnels de l'accompagnement, être immédiates et être financées par l'Etat et les départements. Aujourd'hui encore, la revalorisation des professionnels du soin décidée en novembre dernier n'est toujours pas effective dans toutes les associations. L'Etat n'a pas assuré son financement et les associations ne peuvent en assumer la charge. Qu'en sera-t-il en 2022 ?

Enfin, les menaces sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap restent préoccupantes. Les hausses de salaires, tardives, ne suffiront pas à elles seules à résoudre la crise actuelle.

L'Unapei et le Collectif handicaps attendent avec impatience les conditions de mises en œuvre de ces annonces et rappellent aux candidats à la présidentielle la nécessité d'engagements ambitieux pour garantir le respect des droits de toutes les personnes en situation de handicap.